



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 10 décembre 2025 DELIBERATION

Rapporteure : Anne BARBET

Secrétaire de séance : M. Stéphane LARTIGUE

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, M. Nicolas MALEIG, Adjoint,
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :

- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Françoise STIOPHANE donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE.

Était absent :

- M. Pierre BAHOU

13 - MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL DE 307 M², PARCELLE AK338 - 2 RUE DES GAVES A OLRON SAINTE-MARIE – PAR BAIL EMPHYTÉOTIQUE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « TRAM-E ».

Installée à Oloron Ste-Marie, rue des Gaves, l'association TRAM-E valorise le patrimoine textile et lainier des Pyrénées. Espace d'expérimentations et de pratiques collectives autour de la fibre, du pastoralisme et des savoir-faire montagnards, elle fédère artistes, artisans et éleveurs dans une dynamique locale et transfrontalière.

Il est rappelé à votre assemblée que l'association TRAM-E est locataire d'un bâtiment de 307 m², parcelle AK338, sis 2 rue des gaves.

Afin de pouvoir investir dans ses activités et pérenniser son projet, et pour faire suite aux conclusions du Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qu'elle a entrepris, ainsi qu'aux demandes de ses financeurs, l'association a besoin de pouvoir se projeter dans un local pour une durée plus longue que celle permise par un bail classique.

Elle a donc sollicité la Commune afin de pouvoir signer un bail emphytéotique.

Considérant la qualité du projet de l'association au regard du passé industriel et du patrimoine de la Commune, et la pertinence de sa localisation sur le site de la Confluence du fait de la proximité de lieux de vie culturels,

Considérant que la portion de parcelle concernée relève du domaine privé de la Commune,

Vu les articles L 451-1 à L 451-13 du code rural et de la pêche maritime,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'État rendu le 24 Novembre 2025,

Vu le plan du géomètre ci-annexé,

Vu le projet de bail emphytéotique ci-annexé,

Il est proposé au Conseil municipal de consentir à l'association TRAM-E, un bail emphytéotique pour une durée de 40 ans, moyennant un loyer annuel de 666 €, afin d'aménager et d'exploiter une espace permettant de pratiquer les activités de l'association, sur une portion de 307 m² issue de la parcelle AK338, telle que figurant au plan ci-annexé.

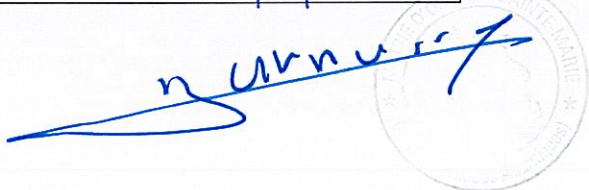
Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, par 27 voix pour, par 5 voix contre** (Mme NAVARRO, M. SERVAT, M. LACRAMPE, Mme TORCAL et Mme DUPRIEZ),

- **APPROUVE** le présent rapport,
- **DECIDE** de donner en location à l'association TRAM-E, une portion de 307 m² issue de la parcelle AK 338, telle que figurant sur le plan annexé aux présentes, afin d'y aménager et d'y exploiter un espace permettant de pratiquer ses activités, au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 40 ans et moyennant un loyer annuel de 666 €,
- **PRÉCISE** que l'association TRAM-E aura en sa qualité d'emphytéote les droits du propriétaire sur cette parcelle et sera donc redevable de la quote-part des taxes afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente et à signer le bail emphytéotique correspondant.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 décembre 2025.
Suivent les signatures.-

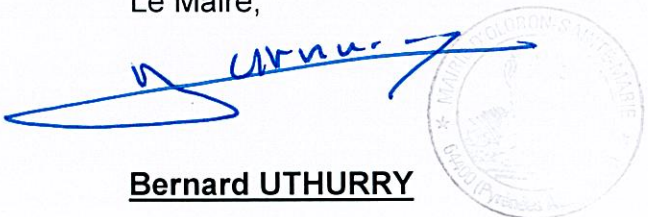
Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/12/2025



Signature of the Mayor, Bernard Uthurry, in blue ink, with a circular official stamp of the Commune of Oloron-Sainte-Marie.

Bernard UTHURRY



Signature of Bernard Uthurry in blue ink, with a circular official stamp of the Commune of Oloron-Sainte-Marie.